

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PE19 - CHATENOIS sur la commune principale de l'AIOT Autoroute A31 - Péage Sortie 10 88170 CHATENOIS.

La référence de votre dossier est A-4-DF77N2KDR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/04/2024 à 16h55 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **30269887300015**

Raison sociale **SPIE BATIGNOLLES MALET**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

30 avenue de larrieu

31100 TOULOUSE

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GRANDS CHANTIERS**

Référent

Fonction : **RESP QPE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PE19 - CHATENOIS**

Description des activités :

Exploitation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de manière temporaire qui servira à la réalisation des travaux d'entretien de l'autoroute A31. L'entreprise Spie batignolles malet réalisera les travaux de chaussées.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Péage A31 Sortie Chatenois 10

Autoroute A31 - Péage Sortie 10

88170 CHATENOIS

X : 910299

Y : 6804287

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	25 t	DC	2 cuves de 12.5T

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

200199 - DIB - STOCKAGE EN VUE DE REVALORISATION 150110* - MATERIAUX SOUILLES - STOCKAGE EN VUE DE REVALORISATION 130111* - HUILE MOTEUR - RECYCLAGE 150110* - EMBALLAGE SOUILLES - STOCKAGE EN VUE DE REVALORISATION 170302 - MELANGES BITUMINEUX - REVALORISATION 170504 - TERRES ET CAILLOUX - REVALORISATION

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 poteaux d'eau 60m3/h**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des moyens de lutte contre l'incendie seront présents sur le site. Il y aura près des cuves de stockages une dizaine d'extincteurs à poudre de grosse capacité (de 2 kg à 50 kg). De plus, la quantité importante de sable disponible à proximité des cuves aériennes de l'unité d'enrobage représente une réserve importante en cas de lutte incendie. Bien entendu, des pelles et seaux seront mis à la disposition du personnel. La caserne de pompiers la plus proche est basée à Chatenois, ce qui représente une possibilité d'intervention en moins de 10 minutes. Les pompiers disposent de tout le matériel nécessaire pour parer un éventuel incendie (véhicules, moyens humains, eau et émulseur). L'installation est dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques : - Réserve incendie - Extincteurs Le site disposera d'extincteurs appropriés au type de feu et disponibles immédiatement (extincteurs à poudre, extincteurs au CO2 pour les feux électriques, douche de sécurité, ...)

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)